

ACTES DU CANADA.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
4 Geo. 4.....26	Acte pour autoriser le Président et les Syndics de la Commune de la Seigneurie de la Baie St.-Antoine, communément appelée la Baie du Fèbvre, à terminer certaines disputes, relativement aux limites de la dite Communauté, et pour d'autres objets y appartenant.— Cet Acte amende et prolonge l'Acte du B.-C., 2 Geo. 4, c. 10, et tous les deux sont continués par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
3 Guil. 4... ..14	Acte pour suspendre encore certaines parties d'un Acte ou Ordonnance y mentionnée, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres Actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les Lettres de Change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins.—Continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
Ordonnances du Conseil Spécial, B.-C.		
2 Vict. (3)..7	Ordonnance pour amender l'Acte passé dans la trentesixième année du Règne de George Trois, chapitre neuf, communément appelé l'Acte des Chemins.— Continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
2 Vict. (3).....19	Ordonnance pour suspendre en partie certains Actes y mentionnés, et pour établir et incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de Montréal.—Continuée par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
2 Vict. (3).....29	Ordonnance concernant l'érection des Paroisses, et la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières.—Amendée par 4 Vict. c. 23, et toutes deux continuées par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
2 Vict. (3).....65	Ordonnance pour pourvoir à l'Inspection du Poisson et de l'Huile.—Continuée par 11 Vict. c. 3, jusqu'au....	1er Juillet, 1848, etc.
4 Vict.....23	Ordonnance pour étendre les dispositions d'une certaine Ordonnance concernant l'érection de Paroisses pour des effets civils, aux Paroisses érigées canoniquement avant la passation de la dite Ordonnance.—Cette Ordonnance amende la 2e Vict. (3) c. 29, et toutes deux sont continuées par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.